

# Compte rendu du Conseil municipal du 22 décembre 2021

Étaient présents : Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Philippe HEITZ – Etienne CHATELON

Absents : Hervé MARCON - Pierre BURELLIER

Pouvoirs : Mathieu ROUSSEAU à Etienne CHATELON - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD à Philippe HEITZ - Vincent CARREY à Benoit LAFFONT - Emeline RAPAUD à Philippe HEITZ- Madjid BRIBI à Elisabeth VILLARD

Mr le Maire rappelle que la situation sanitaire permet la tenue du Conseil avec un quorum du tiers et la détention de deux pouvoirs par élu.

Secrétaire de séance : Etienne CHATELON

## Approbation du compte rendu du conseil du 6 octobre 2021

Approuvé à l'unanimité

## Demande de subvention auprès du département et de l'État pour le renouvellement de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2020-12-47 du 2 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à demander l'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de la Loire, de la Région Rhône Alpes, de l'État et de l'Europe pour le renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Bien que le dossier technique ait été validé par le Département en 2021, les enveloppes allouées par le Département comme par l'Agence de l'Eau RMC au titre du Plan de relance ayant été largement inférieures aux demandes, la commune n'a pu obtenir d'aides en 2021.

Or la station d'épuration du bourg de la commune de Burdignes présente des problèmes techniques et de capacité engendrant des dysfonctionnements. D'où l'obligation pour la commune de renouveler la station d'épuration du bourg.

La commune de Burdignes a retenu un maître d'œuvre pour suivre le projet d'assainissement : renouvellement de la station d'épuration du bourg.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler la demande d'aide auprès du Département de la Loire et de l'État pour la réalisation de cette opération.

Approuvé à l'unanimité

## Demande de subvention pour le programme voirie 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention pour le programme de voirie 2022 concernant VC N° 12 La Faye de St Sauveur- VC 14 La Chavanna - VC N°15 Vireuil le Haut – VC N°24 Ceylionnas et la VC N°25 Les Bénevis.

L'estimation s'élève à la somme de 81 659,78 € HT soit 97 991,74€ TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdignes, au titre de la voirie communale et rurale, pour le programme 2022 du département de la Loire.

Approuvé à l'unanimité

### **Réponse à donner aux organisateurs du festival Yakila**

L'association Matondi (07 Savas) souhaite organiser un festival associant musiques et spectacles sur un terrain agricole privé à proximité de Montchal du 12 au 14 Août. Elle a présenté le projet à la municipalité à qui elle a demandé son accord pour l'évènement . Elle attend une réponse pour fin janvier.

Avant de se positionner, l'équipe municipale leur a demandé d'éclaircir plusieurs points concernant la sécurité, la gestion des déchets et des toilettes sèches, l'eau potable et la communication avec les riverains.

Suite aux réponses données, la municipalité se positionnera sur la tenue ou non de l'évènement.

**Prochain Conseil le mercredi 12 janvier 2022 à 19h30.**